

Avis du concours de recrutement d'un administrateur 2^{ème} grade

N° 224/SRH/2025 en date du 29/12/2025

L’Institut Pasteur du Maroc, organise à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca, le **28 Fevr 2026** à **09h00**, un concours de recrutement des Administrateurs 2^{ème} grade, selon le tableau suivant :

Grade /Statut administratif	Poste/Fonction	Diplôme	Expérience	Nombre de postes
Administrateur 2 ^{ème} grade	juriste	Diplôme de Master : Spécialité / Option : droit des affaires et/ou droit des sociétés ou titre équivalent	Expérience souhaitable de 2 ans entant que juriste	01

Article 1 : Descriptif de poste

Rattaché(e) au chargé des affaires juridiques de l’IPM, le titulaire de ce poste sera chargé de :

- fournir les renseignements juridiques pour toute prise de décision;
- Représenter l’IPM au sein des tribunaux;
- mettre en œuvre des techniques efficaces de gestion des risques et offrir des conseils proactifs sur d’éventuels problèmes juridiques;
- assurer le suivi et la gestion des dossiers précontentieux et contentieux de l’IPM.
- Rédaction des conventions et contrats (contrats commerciaux, contrats de fournitures, contrats de prestations de service, etc...)

Ces missions seront susceptibles d’être complétées et d’évoluer en fonction des besoins de l’établissement et de l’évolution de son organisation.

Article 2 : Conditions d’éligibilité

Le concours est ouvert aux candidats répondant aux conditions suivantes :

- Nationalité marocaine;
- Âge inférieur à 45 ans à la date du concours;
- Titulaires d'un diplôme d'études supérieures approfondies, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées, d'un master ou d'un Master spécialisé délivré par les établissements nationaux de la formation appropriée, ou d'un diplôme reconnu équivalent selon la réglementation en vigueur;
- Expérience souhaitable de 02 ans.
- Ne pas être inscrit dans le casier central disciplinaire des administrations publiques.
- maitrise écrite et orale de l’Arabe et du français.

Article 3 : Nature des épreuves

Le concours se déroulera en deux épreuves (épreuves écrites et épreuve orale) :

Epreuve écrite

Institut Pasteur du Maroc - 1 place louis pasteur - 20360 Casablanca – Tel : 0522 434470 – Fax : 0522 260957 – Email : pasteur@pasteur.ma Site www.pasteur.ma




Epreuves	Durée	Coefficient
Épreuve écrite N°1 : Dissertation générale sur un sujet concernant le secteur de la Santé.	02 heures	01
Épreuve écrite N°2 : Question(s) concernant la spécialité du candidat.	03 heures	01
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Epreuve orale</u> 		
Épreuve orale : Portant sur l'évaluation des capacités des candidats à exercer la fonction objet de concours.	30 min	02

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- Une demande de participation au concours adressée à Monsieur le Directeur du Centre des Sérum et Vaccins (IPM), portant (Nom et prénom du candidat, Adresse, Numéro de téléphone, la spécialité);
- Une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale (CIN) (Recto-verso);
- Une copie certifiée conforme à l'original des diplômes obtenus;
- Curriculum vitae détaillé;
- Pour les candidats fonctionnaires, les demandes de participation au concours doivent avoir un avis favorable de leur administration d'origine;

Article 5 : Dépôt du dossier

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés au **Bureau d'Ordre de l'Institut Pasteur du Maroc**, ou par **voie postale recommandée**, **1 Place Louis Pasteur Casablanca 20360 Boîte Postale 120**.

Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature : le **30 Janv 2026** à **16h** (le cachet de la poste faisant foi).

Important :

- La liste des candidats retenus pour passer les épreuves écrites, celles des candidats admissibles à l'épreuve orale et la liste définitive seront publiées sur les sites : www.emploi-public.ma & www.ipm.ma .
- Les candidats qui seront retenus à l'issue des épreuves écrites seront ceux qui auront obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les candidats qui seront retenus définitivement seront ceux qui auront obtenu une note supérieure ou égale à 12/20.
- Tout dossier transmis incomplet ne sera pas pris en considération et toute information erronée entraînera l'annulation du dossier de candidature.



[Signature]
Pr. MAAROUFI Abderrahmane
Directeur de l'Institut
Pasteur du Maroc